



# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif**

## **Exercice 2018**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

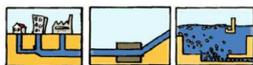
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés .....	4
1.5.	Volumes facturés .....	5
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	7
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	15
1.8.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration.....	15
1.8.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	15
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service.....	16
2.1.	Modalités de tarification .....	16
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	18
2.3.	Recettes .....	19
3.	Indicateurs de performance .....	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1) .....	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	20
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	22
3.4.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	23
3.5.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	24
4.	Financement des investissements .....	25
4.1.	Montants financiers.....	25
4.2.	Etat de la dette du service .....	25
4.3.	Amortissements .....	25
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux .....	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	28

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

Nom de la collectivité : SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DE LA SEILLE AVAL

Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte

Compétences liées au service :

**Oui**      **Non**

Collecte

Transport

Dépollution

Contrôle de raccordement

Elimination des boues produites

Et à la demande des propriétaires : Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement

Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses

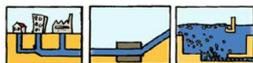
- Communes adhérentes au Syndicat : BUCHY, CHEMINOT, CHERISEY, GOIN, LIEHON, LORRY-MARDIGNY, MONCHEUX, ORNY, PAGNY les GOIN, POMMERIEUX, POURNOY-LA-GRASSE, SAILLY-ACHATEL, SAINT-JURE, SECOURT, SILLEGNY, SILLY en SAULNOIS, SOLGNE, VERNY, VIGNY

• Existence d'une CCSPL  Oui  Non

• Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : fin 2005  Non

• Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 2009  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

### Nature du contrat :

- Nom du prestataire : *Société Mosellane des Eaux*
- Date de début de contrat : *01/01/2009*
- Date de fin de contrat initial : *31/12/2018*
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : *31/12/2018*
- Nombre d'avenants et nature des avenants : *4*
  - 1 - Intégration des PR de Goin et Verny et de la station d'épuration de Goin et de son dégrilleur*
  - 2 - Intégration du PR d'Alémont, de la step de Vigny et de son PR, du dégrilleur fin situé sur le réseau en amont de la station de Vigny. Définition du paramètre (TD) modifié dans la formule de révision des prix en raison du caractère saisonnier de l'élimination des boues.*
  - 3 - Application dispositions nouveau régime de TVA – Modification article 60 contrat.*
  - 4 - Intégration d'équipements nouveaux : 1 rhyzostep à Lorry Mardigny, 3 postes de relevage à Mardigny, 3 postes de refoulement à Lorry ; intégration des équipements dans l'inventaire et dans le renouvellement au titre du fond.*
- *Nature exacte de la mission du prestataire : affermage : curage, dépollution, gestion clientèle, assainissement autonome, traitement ou/et évacuation des boues, assistance technique, astreintes, collecte des eaux usées.*

### **1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)**



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

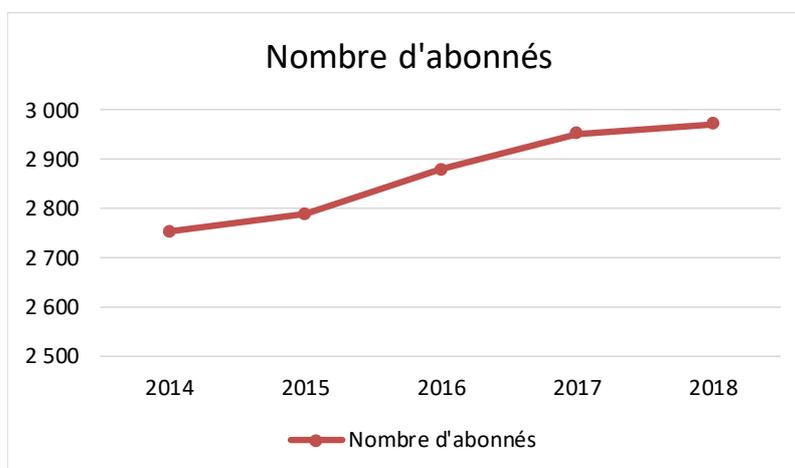
Le service public d'assainissement collectif dessert 9 123 habitants au 31/12/2018 (9 086 au 31/12/2017).

### **1.4. Nombre d'abonnés**



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 2 971 abonnés au 31/12/2018 (2 952 au 31/12/2017).



La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre d'habitants desservis 31/12/17 Estimation	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Nombre d'habitants desservis 31/12/18 Estimation	Nombre total d'abonnés au 31/12/2018	Variation en % du nombre d'abonnés
BUCHY	127	-	118	-	-
CHEMINOT	777	324	786	317	-2,2%
CHERISEY	294	123	303	121	-1,6%
GOIN	328	149	333	142	-4,7%
LIEHON	113	-	111	-	-
LORRY-MARDIGNY	655	-	655	-	-
ORNY	384	142	375	141	-0,7%
PAGNY LES GOIN	256	85	251	89	4,7%
POMMERIEUX	721	276	713	276	0%
POURNOY-LA-GRASSE	574	273	589	280	2,6%
SAILLY-ACHATEL	273	-	285	-	-
SAINT-JURE	314	107	314	108	0,9%
SECOURT	209	-	204	-	-
SILLEGNY	459	225	466	242	7,6%
SILLY EN SAUNOIS	33	-	33	-	-
SOLGNE	1159	456	1158	459	0,7%
VERNY	2070	651	2080	655	0,6%
VIGNY	340	141	349	141	0%
<b>Total</b>	<b>9086</b>	<b>2952</b>	<b>9123</b>	<b>2971</b>	<b>0,64%</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 2 971.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 37,79 abonnés/km au 31/12/2018. (37,94 abonnés/km au 31/12/2017).

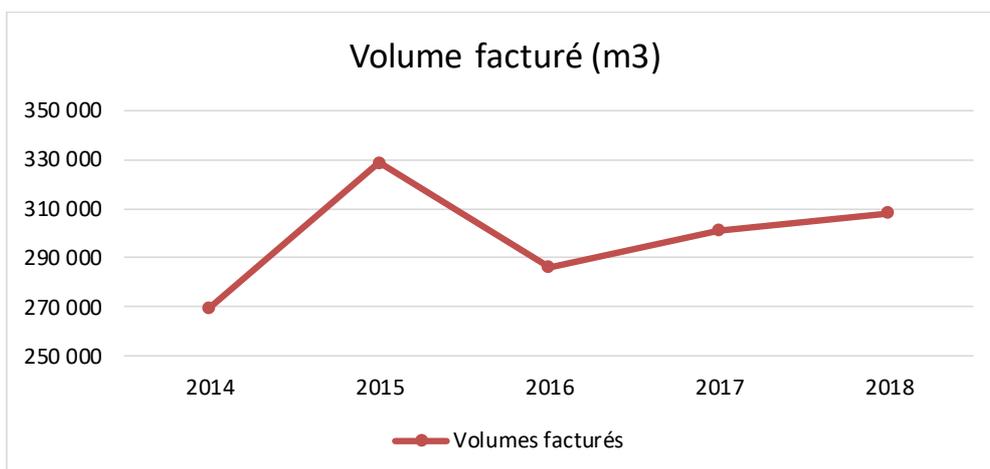
Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,07 habitants/abonné au 31/12/2018. (3,09 habitants/abonné au 31/12/2017).

### 1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2017 en m <sup>3</sup>	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	301 260	308 269	2,33 %
Abonnés non domestiques	-	-	-
<b>Total des volumes facturés aux abonnés</b>	<b>301 260</b>	<b>308 269</b>	<b>2,33 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 50,478 km de réseau unitaire hors branchements,
- 21,929 km de réseau séparatif d'eaux usées gravitaire hors branchements,
- 6,213 km de réseau séparatif d'eaux usées en refoulement

soit un linéaire de collecte total de 77,620 km (77,81 km au 31/12/2017, *évolution constatée dans le cadre de la mise à jour des plans par le délégataire*).

3 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
Bassin d'orage	POMMERIEUX	200 m3
Bassin d'orage	VERNY	235 m3
Bassin d'orage	STEP SOLGNE	310 m3

## 1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées



Le service gère 8 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : rhizostep de Vigny  
Code Sandre de la station : 025771502056

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			01/05/2011								
Commune d'implantation			VIGNY (57715)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			550								
Nombre d'abonnés raccordés			141								
Nombre d'habitants raccordés			349								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			170								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date de février 2010								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE VIGNY					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		6		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
Pt		4		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		40			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1	Non	3	93,3	11	93,9	2	98,2	1,8	90,3	1,7	-

<sup>(1)</sup> EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

**STEU N°2 : Saint Jure / Système d'épuration par percolation**  
Code Sandre de la station : 025761701821

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)				Infiltration par percolation							
Date de mise en service				30/08/2008							
Commune d'implantation				SAINT-JURE (57617)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>				483							
Nombre d'abonnés raccordés				108							
Nombre d'habitants raccordés				314							
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j				95							
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				Ruisseau de VIGNY					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90	
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80	
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90	
NGL		10				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80	
NTK		10				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité é (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1*	Oui	3	95	22	80,4	2	98	21,2	26,6	1,8	33,3

**STEU N°3 : Station d'épuration de Solgne**  
Code Sandre de la station : 025765501296

<b>Caractéristiques générales</b>													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		01/01/2000											
Commune d'implantation		SOLGNE (57655)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>		1633											
Nombre d'abonnés raccordés		459											
Nombre d'habitants raccordés		1158											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		857											
<b>Prescriptions de rejet</b>													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau de Moince									
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
DCO		125				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
Pt		2				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2017*		Oui		3	94,9	16,2	91,6	4,4	95,4	7,9	65,1	0,5	75,5

**STEU N°4 : Rhizosphere de Cheminot**  
Code Sandre de la station : 025713701813

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés de roseaux										
Date de mise en service			31/12/2007										
Commune d'implantation			CHEMINOT (57137)										
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(4)</sup>			900										
Nombre d'abonnés raccordés			317										
Nombre d'habitants raccordés			786										
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			256										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface							
			Nom du milieu récepteur			RIVIERE LA SEILLE							
Polluant autorisé		Concentration maximale moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)					
DBO <sub>5</sub>		200		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
DCO		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1		Oui		3	99	21	97,2	2	99,4	40,6	48,8	5,2	44,7

**STEU N°5: Lagune de Pagny les Goin**  
Code Sandre de la station : 025753201817

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/05/2007								
Commune d'implantation			PAGNY-LES-GOIN (57532)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			230								
Nombre d'abonnés raccordés			89								
Nombre d'habitants raccordés			251								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			70								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE GOIN					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		200		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
		3	95,7	19	89,6	2	97,6	9,3	52,1	1,2	52

**STEU N°6: Rhizostep de Goin**  
Code Sandre de la station : 025725102136

<b>Caractéristiques générales</b>											
Filière de traitement (cf. annexe)			Rhizosphère								
Date de mise en service			2013								
Commune d'implantation			GOIN (57251)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			410								
Nombre d'abonnés raccordés			142								
Nombre d'habitants raccordés			333								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			212								
<b>Prescriptions de rejet</b>											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date mars 2014 <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DE GOIN					
Polluant autorisé	Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)				
DBO <sub>5</sub>	35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
DCO	200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60				
MES			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50				
NGL			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NTK			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
pH			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
Pt			<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou						
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
		3	96,2	14	94	2	97,4	29,8	4,5	2,4	31,4

**STEU N°7: Station d'épuration de Pommerieux**  
Code Sandre de la station : 025754701244

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)											
Date de mise en service		31/12/2000											
Commune d'implantation		POMMERIEUX (57547) (Orny, Cherisey, PLG, Verny, Sillegny, Coin sur Seille)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		5000											
Nombre d'abonnés raccordés		1715											
Nombre d'habitants raccordés		4526											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		2816											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Note technique en date du 07/09/15											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur				RIVIERE LA SEILLE							
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
DCO		100				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75			
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt		2				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des bilans 2017*		Oui		3	97,6	13,6	96,6	7,9	96,5	1,8	94,3	1,2	66,5

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Rhizosphère								
Date de mise en service			30/06/2016								
Commune d'implantation			LORRY MARDIGNY								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>			800								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés			655								
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			246								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Arrêté du 21/07/2016 <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration du 09/11/2012								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RU DES CREUX					
Polluant autorisé		Concentration moyenne au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO <sub>5</sub>		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90	
DCO		85				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				85	
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				90	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		10				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				85	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		6				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				85	
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Bilan 1/1*	Oui	3	66,7	21	72,7	13	76,8	2,2	83,5	1,6	0

## 1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

### 1.8.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en t produit brut	Exercice 2018 en t produit brut
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	---	---
Système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	---	---
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	306	330
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	---	---
lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	---	---
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	885	1 008
<b>Total des boues produites</b>	<b>1191</b>	<b>1 338</b>

### 1.8.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	Exercice 2017 en tMS	Exercice 2018 en tMS
rhizosphère de Vigny (Code Sandre : 025771502056)	---	---
système d'épuration par percolation de Saint Jure (Code Sandre : 025761701821)	---	---
Station d'épuration de Solgne (Code Sandre : 025765501296)	12,2	12,2
rhizosphère de Cheminot (Code Sandre : 025713701813)	---	---
Lagune de Pagny les Goin (Code Sandre : 025753201817)	---	---
Station d'épuration de Pommerieux (Code Sandre : 025754701244)	46,0	52,4
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>58,20</b>	<b>64,6</b>

## **2. Tarification de l'assainissement et recettes du service**

### **2.1. Modalités de tarification**



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe.

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

	<b>Au 01/01/2017</b>	<b>Au 01/01/2018</b>
Frais d'accès au service:	61,20 € HT	61,96 € HT
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle dans un lotissement <sup>(1)</sup>	3 165 € HT	3 165 € HT
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) pour maison individuelle avec raccordement <sup>(1)</sup>	6 330 € HT	6 330 € HT

<sup>(1)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs		Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	---	---
Part proportionnelle (€ HT/n <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	2,33 €/m <sup>3</sup>	2,33 €/m <sup>3</sup>
Autre : .....		_____ €	_____ €
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup>	12,24 €	12,70 €
Part proportionnelle (€ HT/n <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,6987 €/m <sup>3</sup>	0,7241 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	10 %	10 %
Redevances			
	Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,2330 €/m <sup>3</sup>	0,2330 €/m <sup>3</sup>
	VNF rejet :	---	---
	Autre : _____	---	---

<sup>(1)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 04/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- Délibération du 26/07/2012 effective à compter du 27/12/2012 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement devenu Participation pour assainissement collectif.

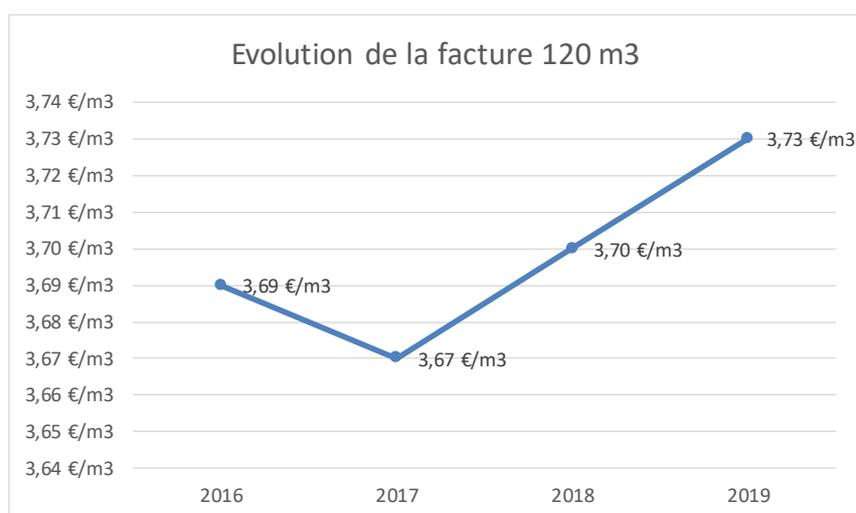
## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2018 et au 01/01/2019 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2018 en €	Au 01/01/2019 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	—	—	—%
Part proportionnelle	279,60	279,60	0 %
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	279,60	279,60	0 %
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	12,24	12,70	3,76%
Part proportionnelle	83,84	86,89	3,64%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	96,08	99,59	3,65%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0 %
VNF Rejet :	—	—	—%
TVA	40,36	40,72	0,89%
<b>Total</b>	<b>444,01</b>	<b>447,92</b>	<b>0,88%</b>
<b>Prix €TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,70</b>	<b>3,73</b>	<b>0,81%</b>

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**



La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2017 en €	Exercice 2018 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	<b>707 303,09</b>	<b>697 358,66</b>	
<i>dont abonnements</i>	---		
Redevance eaux usées usage non domestique	---		
<i>dont abonnements</i>	---		
Recette pour boues et effluents importés	---		
Régularisations (+/-)	<b>0</b>		
Total recettes de facturation	---		
Recettes de raccordement	<b>308 144,4</b>	<b>212 055,00</b>	
Prime de l'Agence de l'Eau	<b>0</b>		
Contribution au titre des eaux pluviales	<b>112 73 489,29</b>	<b>81 212,79</b>	
Recettes liées aux travaux	---		
Contribution exceptionnelle du budget général	---		
Primes épuration	<b>39 498,00</b>	<b>37 486,00</b>	
Total autres recettes	<b>53,78</b>	<b>20 407,78</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>1 128 488,56</b>	<b>1 052 806,04</b>	

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. *Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)*



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2017, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 31.99 % des abonnés potentiels (31,29 en 2016).

### 3.2. *Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)*



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	—	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	—	14
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		—	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		—%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	—%	12
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	—%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>81</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	<b>Conformité exercice 2017 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2018 0 ou 100</b>
rhizostep de Vigny	100*	100*
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	100*	100*
Station d'épuration de Solgne	100*	100*
Lagune de Cheminot	100*	100*
lagune de Pagny les Goin	100*	100*
Station d'épuration de Pommerieux	100*	100*
Rhysostep de Goin	100*	100*
Lagune de Lorry-Mardigny	100*	100*

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2017).

\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

### 3.4. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Cet indicateur de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	<b>Conformité exercice 2017 0 ou 100</b>	<b>Conformité exercice 2018 0 ou 100</b>
rhizostep de Vigny	100*	100*
Système d'épuration par percolation de Saint Jure	0*	100*
Station d'épuration de Solgne	100*	100*
Lagune de Cheminot	100*	100*
lagune de Pagny les Goin	100*	100*
Station d'épuration de Pommerieux	100*	100*
rhizostep de Goin	100*	100*
Lagune de Lorry-Mardigny	100*	100*

Pour l'exercice 2018, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (98 en 2017).

\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

### 3.5. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration de Solgne :

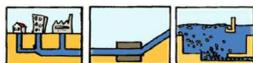
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	12,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		12,2

#### Station d'épuration de Pommerieux :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	52,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		52,4

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2017	Exercice 2018
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	120 832,80	147 394,23
Montants des subventions en €	132 998,30	341 952,94
Montants des contributions du budget général en €	-	---

### 4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

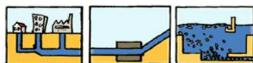
	Exercice 2017	Exercice 2018
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	4 829 052,66	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	218 094,92
	en intérêts	184 695,86

### 4.3. Amortissements



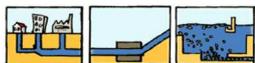
Pour l'exercice 2018, la dotation aux amortissements a été de 387 009,51 € (387 009,51 € en 2017).

### 4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
SECOURT	1 145 047,00	1 173 320,00
SAILLY ACHATTEL	1 761 431,00	1 781 335,00
MONCHEUX	1 200 000,00	665 836,00
LOIVILLE	210 308,00	-

#### **4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**



<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>
SECOURT	2018/2020	1 145 047
SAILLY ACHATEL	2018/2020	1 761 431
MONCHEUX	2020/2021	1 200 000
LOIVILLE	2020/2021	210 308

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)**



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2018, le service a reçu  $0$  demande d'abandon de créance et en a accordé  $0$ .

$0$  € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit  $0$  €/m<sup>3</sup> pour l'année 2017 ( $0$  €/m<sup>3</sup> en 2017).

En 2018, le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers est de  $0$  u / 1000 abonnés (P251.1).

En 2018, le taux de réclamations écrites (P258.1) est de  $0$  / 1000 abonnés.

Le taux d'impayés est de  $0,83$  %. Il correspond aux taux d'impayés au 31/12 de l'année 2018 sur les factures émises au titre de l'année précédente ( $0,69$ % en 2017).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2017	Valeur 2018
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	9 086	9 123
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	—	—
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	58,20	64,6
D204.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,70	3,73
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	31,59 %	NC
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	81
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %*	NC
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %*	NC
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%*	100 %*
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

\* valeur sous réserve de validation par la Police de l'Eau

D 201.0 : tous les usagers du périmètre desservi

D 201.1 : tous les usagers connectés au réseau

DBO5 : demande Biologique en Oxygène sur 5 jours, représentant la quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique présente dans un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

DCO : mesure globale des matières organiques et de certains sels minéraux oxydables (pollution organique totale) présents dans l'eau.

MES : on appelle matières en suspension les très fines particules en suspension (sable, argile, produits organiques, particules de produits polluants, micro-organismes,...) qui donnent un aspect trouble à l'eau, (turbidité) et s'opposent à la pénétration de la lumière nécessaire à la vie aquatique. En trop grande quantité elles constituent donc une pollution solide des eaux.

NGL : C'est la somme en azote de toutes les formes d'azote différentes contenues dans un prélèvement (azote gazeux exclu)

NTK : C'est la somme de l'azote organique + ammoniacal contenu dans l'eau

NH<sub>4</sub><sup>+</sup> (ammonium) : L'azote ammoniacal est souvent le principal indicateur chimique de pollution directe d'une eau de rivière à l'aval d'un rejet polluant

PT : phosphore organique + phosphore minéral